

MARCHÉ DE NOËL

de Pérenchies

Commerçants, créateurs, artisans, associations, vous souhaitez participer au prochain marché de Noël ? Il vous suffit de remplir un dossier de candidature.

Vous pouvez le télécharger sur le site internet de la ville ou le récupérer directement en mairie au format papier. **Il sera à retourner pour le 13 septembre 2026 au plus tard.**

Inscriptions : Pôle CEDAP

Téléchargez le dossier de candidature ici www.ville-perenchies.fr et retournez-le avant le 13 septembre 2026 par mail ou par courrier au service événementiel : yaelle.ducastel-picard@ville-perenchies.fr

Mairie de Pérenchies
Pôle CEDAP
Place du Général de Gaulle
59840 PERENCHIES

Nous attirons votre attention sur l'importance de rendre le dossier avec l'ensemble des pièces demandées.

Cette année, le marché de Noël aura lieu du vendredi 04 au dimanche 06 décembre 2026 **à la salle des fêtes Maurice Schumann**. La thématique mise à l'honneur sera "Noël en Alsace". Nous comptons sur votre participation pour la décoration de votre stand.



Dossier candidature

MARCHÉ DE NOËL

exposant

Décorations

Artisanat local

Gourmandises

Cadeaux

Dossier de candidature

Marché de Noël de Pèreschies

Merci de rendre votre dossier de candidature avec l'ensemble des pièces justificatives suivantes :

- ☐ Fiche de renseignements
- ☐ Attestation d'assurance de responsabilité civile
- ☐ Chèque de droit d'entrée (pour les non-pèreschinois)
50€ pour un stand intérieur / 103€ pour un chalet
- ☐ Justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone, ...)
- ☐ Copie de la pièce d'identité en cours de validité de l'exposant
- ☐ Copie du justificatif d'inscription au registre du commerce / répertoire des métiers / maison des artistes / etc.
- ☐ Règlement du marché de Noël signé
- ☐ Tableau "produits et gamme de prix"

Cadre réservé au service

Exposant/Association :

Dossier réceptionné le :



Fiche de renseignements

Informations personnelles :

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance : / / à

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : / / / /

Téléphone portable : / / / /

(présent durant la manifestation)

Email :

Informations professionnelles :

Nom d'enseigne :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : / / / /

Email :

Site web :

N° SIRET :

N° D1 :

Je suis ☐ ARTISAN / CREATEUR

☐ PRODUCTEUR

☐ ASSOCIATION

☐ REVENDEUR

☐ AUTRE :

Activité :



Produits et gammes de prix

Afin d'offrir aux visiteurs une gamme de prix correspondant à leurs attentes, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous vos 10 produits les plus vendus avec leur prix.

Produits (ou type de produits)	Prix de vente (ou gamme de prix)	Provenance

IL EST IMPERATIF DE JOINDRE AU MINIMUM 4 PHOTOS REPRESENTATIVES DES PRODUITS DESTINES A LA VENTE SUR LE MARCHE DE PERENCHIES

(Les photos peuvent être envoyées par courrier ou par mail à yaelle.ducastel-picard@ville-perenchies.fr.)

MARCHÉ DE NOËL de Pérenchies



Règlement intérieur

1. Définition

Le marché de Noël de Pérenchies, organisé par la Mairie, se déroulera sur le week-end **du vendredi 4 au dimanche 6 décembre 2026 à la salle des fêtes Maurice Schumann**, sous la thématique "Noël en Alsace".

2. Horaires d'ouverture au public

- Vendredi 4 décembre 2026 : 17h00 à 21h00
- Samedi 5 décembre 2026 : 10h00 à 20h00
- Dimanche 6 décembre 2026 : 10h00 à 18h00

3. Description

Le marché de Noël se compose d'une zone extérieure avec 4 chalets en bois, un manège enfantin et un marchand de croustillons, ainsi que d'une zone intérieure avec le reste des exposants.

4. Emplacement

Les emplacements sont situés :

- **en extérieur pour l'alimentation** et se présentent sous forme de chalets en bois (3,30 mètres X 2,80, éclairés, non chauffés et fermés par des cadenas) avec mis à disposition par l'organisateur de 1 table et 2 chaises.
- **en intérieur pour les autres exposants**, avec mis à disposition par l'organisateur de 2 tables (2x 1m80 sur 60cm), 2 chaises et 2 grilles.

Chaque exposant est tenu d'apporter son matériel (dérouleur, rallonge électrique, multiprises,). L'accès aux issues de secours devra être respecté.

L'exposant est responsable de la structure et du matériel mis à sa disposition par l'organisateur. En cas de détériorations constatées par l'organisateur, celui-ci se réserve le droit de facturer le montant des dégâts et pertes éventuelles. Un état des lieux du chalet aura lieu à l'arrivée et au départ du chalet.

5. Distribution des emplacements

L'organisateur établit le plan du marché et attribue les emplacements. Une réponse sur la retenue ou non de la candidature sera transmise par mail courant du mois d'octobre.

6. Droit de place

Un droit de place sera demandé aux exposants extérieurs à Pérenchies (gratuit pour les résidents). Le règlement est à effectuer par chèque, établi à l'ordre du Trésor public, joint avec la confirmation d'inscription.

- Tarif chalet : 103€
- Tarif stand intérieur : 50€

7. Le stationnement

Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre délimité pour le marché de Noël. Une fois l'installation du stand effectuée, les exposants devront garer leur véhicule sur les différents emplacements à proximité du marché.

8. Nature des produits exposés

Ne pourront être exposés et/ou proposés à la vente, que les produits réalisés, transformés ou restaurés par l'exposant lui-même et en rapport avec l'activité indiquée sur son dossier d'inscription.

L'organisateur s'autorise à vérifier les objets exposés et pourra, le cas échéant, exiger le retrait du stand. Un refus de l'exposant entraînera l'éviction du contrevenant, sans aucun remboursement.

Les exposants vendant des denrées de consommation doivent se conformer aux règlements sanitaires en vigueur. Les exposants proposant des boissons alcoolisées devront fournir une copie de la petite licence.

Les produits doivent être autorisés à la vente et non contraires à l'ordre public, aux lois et règlement. Sont interdits à la vente les articles à caractère sectaire, politique, syndical, partisan ou ayant trait à une conviction/croyance ou adhésion à une quelconque idéologie existante ou ayant existé. Le vendeur est tenu responsable des produits qu'il vend.

9. Démonstrations

L'exposant pourra réaliser des démonstrations de son savoir-faire ou proposer une animation en relation avec son activité. Ces démonstrations devront être réalisées dans le respect des règles sanitaires, de sécurité et faire l'objet d'une description préalable dans le dossier de candidature.

10. Sécurité

L'exposant s'engage à respecter les règles de sécurité en vigueur ainsi que les consignes données par l'organisateur. Une autorisation devra obligatoirement être demandée à l'organisateur pour des démonstrations nécessitant l'utilisation de matériel produisant des flammes.

Le participant dont l'activité impose l'utilisation d'un réchaud à gaz, doit avoir un extincteur répondant aux normes de sécurité en vigueur et suffisamment puissant pour assurer un premier secours.

11. Présence

L'exposant s'engage à assurer une présence sur son stand pendant les horaires d'ouverture du marché de Noël et pendant toute la durée de la manifestation.

Il est formellement interdit aux participants de procéder à l'emballage ou à l'enlèvement de leurs échantillons et produits avant la fermeture.

Démontage des stands à partir de 18h00 le dimanche 6 décembre 2026.

Une attention particulière sera demandée aux exposants afin de laisser leur stand propre, débarrassé de tout déchet et procéder à l'enlèvement des affiches, punaises et autre moyen de fixation. Des containers seront mis à leur disposition. Pour les exposants qui bénéficient d'un chalet, un état des lieux de sortie sera effectué afin de remettre à l'organisateur en mains propres les clés du chalet ainsi que l'adaptateur mis à disposition.

12. Assurance

L'exposant s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques durant toute la durée de la manifestation.

13. Droit d'auteur et droit à l'image

La participation de l'exposant implique l'acceptation sans réserve, que l'organisateur et les médias utilisent des images des stands à des fins de promotion de la manifestation sans limitation dans le temps, qu'il s'agisse d'images où l'on aperçoit l'exposant lui-même ou d'images représentant ses produits et quel que soit la nature de ces images (photo, films, etc....) et le moyen de diffusion utilisé (presse écrite, télévision, internet, etc.....).

14. Interdictions diverses

Le participant s'interdit :

- D'utiliser un microphone ou tout autre moyen de sonorisation ;
- D'avoir recours à un groupe électrogène ;
- De toute action de quelque nature que ce soit qui troublerait l'ordre, la cohésion de la manifestation, ou qui générerait de façon anormale les participants voisins ou le public ;
- De stocker des cartons ou autres déchets à l'extérieur des chalets ;
- De procéder à des scellements de point d'ancrage sur le sol extérieur et le plancher du chalet ;
- De procéder à toute exposition de produits ou articles destinés à la vente à l'extérieur de la salle ou du chalet ;
- De procéder à tout marquage sur le sol ;
- De percer et d'agrafer dans la salle et les chalets ;
- De se chauffer aux radiateurs électriques par risque de faire disjoncter ce qui entraînera un déplacement de l'astreinte qui sera facturé à l'ensemble des commerçants.

15. Protocole sanitaire

Chaque participant se doit de respecter scrupuleusement les consignes sanitaires en vigueur.

16. Dossier de candidature

Chaque candidat présente un dossier à l'organisateur avant le 13 septembre 2026 inclus.

Les candidats doivent remplir le dossier de candidature (disponible sur simple demande ou en téléchargement sur le site www.ville-perenchies.fr et y détailler le plus possible leur activité (au travers de photos des réalisations, site internet,...), chaque page doit être paraphée, signée et accompagnée des pièces suivantes :

- La fiche de renseignements
- Le tableau de produits avec la gamme des prix et des photos
- Un exemplaire du présent règlement paraphé et signé
- Une attestation de responsabilité civile
- Un chèque couvrant les droits de place pour les exposants extérieurs de Pérenchies (50€ pour un stand intérieur / 103€ pour un chalet extérieur)
- Un justificatif de domicile (facture EDF, EAU, TEL, etc...)
- Une copie de la pièce d'identité de l'exposant en cours de validité
- une photocopie du justificatif d'inscription au registre du commerce, répertoire des métiers, maisons des artistes etc.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Merci d'envoyer le dossier de candidature par courrier ou par mail à : yaelle.ducastel-picard@ville-perenchies.fr

17. Sélection

Les demandes d'inscription sont examinées par l'organisateur qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles et en fonction de la profession ou des objets présentés (qualité, originalité, ...).

L'organisateur n'est pas tenu de motiver ses décisions et procédera à une sélection au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers. La participation à une manifestation antérieure ne donne en aucun cas la garantie d'une participation future au marché de Noël.

18. Confirmation d'inscription

A l'acceptation du dossier les exposants retenus recevront une confirmation d'inscription par l'organisateur.

Ne seront pris en compte que les dossiers de candidature comprenant la totalité des pièces demandées.

À la suite de la sélection, une réunion sera organisée avec les candidats retenus afin de définir les animations possibles par les exposants et également celles de la municipalité.

19. Exonération de responsabilités

L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par l'exposant pour quelle cause que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré, destruction des stands, dommages ou vol de la marchandise exposée.

Les exposants sont responsables de tous les dégâts occasionnés de la remise des clés du vendredi 4 décembre jusqu'au dépôt des clés le dimanche 6 décembre 2026 à 18h.

Je soussigné(e) M./Mme
déclare adhérer sans réserve à toutes les dispositions de ce présent règlement.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé » et parapher toutes les pages.

A....., le.....

Signature :

Les informations recueillies sur ce dossier sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur le Maire pour recueillir les coordonnées des candidats-exposants au Marché de Noël 2026, et seulement à cette fin. Les données collectées seront communiquées aux seuls services municipaux gérant le marché de Noël. Les données sont conservées pendant une durée d'un an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le DELEGUE A LA PROTECTION DE LA DONNEE MUTUALISEE, Métropole Européenne de Lille, 2 boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex dpd-mutualises@lillemetropole.fr. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.